



7 septembre 2015

Communiqué de presse

Christian Levrat : Non à l'augmentation de l'âge de la retraite !

« L'augmentation de l'âge de la retraite des femmes est manifestement illogique et antisociale » estime Christian Levrat, Conseiller aux États fribourgeois lors d'une discussion sur la prévoyance 2020, organisée par le PS60+ du Canton de Fribourg. La proposition de la commission compétente du Conseil des États de relever l'âge de la retraite des femmes à 65 ans est illogique parce que les environ 15'000 places de travail nécessaires manquent tout simplement. Et elle est antisociale parce que l'âge actuel de 64 ans constitue une petite compensation pour la discrimination toujours existante dans le monde économique.

Christian Levrat ainsi que Otto Piller, ancien Conseiller aux États, soulignent l'urgence de la lutte contre la pauvreté de la vieillesse. En effet, une personne sur quatre à l'âge de 65+ vit dans la pauvreté ou au risque de pauvreté selon l'Office fédéral de la statistique. Ce sont environ 350'000 personnes. C'est un scandale pour un pays riche comme la Suisse. La proposition de la commission du Conseil des États d'augmenter les rentes AVS futures de 75 francs représente certes un pas symbolique important pour le renforcement de l'AVS, mais il est insuffisant pour résoudre le problème. L'augmentation n'apporte rien à la génération actuelle et elle est trop timide pour réduire à l'avenir de manière efficace la pauvreté. Ce sera l'initiative AVS Plus qui permettra d'améliorer la situation. Elle sera votée par le peuple l'année prochaine.

C'est l'opinion unanime de Christian Levrat et Otto Piller que la version actuelle des propositions au Conseil des États représente plus ou moins l'optimum de ce qui est possible dans la composition actuelle du Parlement. Lors des élections nationales en octobre, il s'agit d'éviter un virage vers la droite et d'empêcher ainsi des dégradations des mesures. Afin d'augmenter les chances du projet lors d'une votation, il sera nécessaire de corriger l'augmentation de l'âge de la retraite et améliorer la situation pour les faibles revenus dans le domaine du deuxième pilier.

PS60+ du Canton de Fribourg
Heinz Gilomen